

Conseil général de la Drôme : la dernière séance

VALENCE.

Premier vice-président en charge de la voirie, Michel Grégoire a demandé aux conseillers généraux de « prendre officiellement position » en faveur d'une route à deux fois deux voies sécurisées qui relierait Grenoble à Sisteron en passant par Lus-la-Croix-Haute. Alors même que le gouvernement a « affiché sa préférence » pour le passage d'une autoroute à l'Est de Gap. Ce dont s'est étonné Michel Grégoire. « C'est surprenant que le gouvernement n'ait pas attendu la fin du débat public ».

L'option défendue par le conseil général de la Drôme présente cet intérêt de « désenclaver deux départements, la Drôme et les Hautes-Alpes et de désengorger la vallée du Rhône », argumente Aimé Chaléon (opp. départementale, St Donat) qui se déclare « très favorable ».

Elle abaisse également la facture de près de 400 millions d'euros, « un élément incontournable, surtout si l'on prend en compte qu'il est prévu un financement public pour les trois quarts », renchérit Michel Grégoire.

Objectivement, (mais l'objectivité primera-t-elle ?), l'aménagement d'une deux fois deux voies paraît le plus pertinent, d'une part parce qu'il coûte moins cher mais aussi, et ce n'est pas le moindre, parce qu'il se prête le mieux à la circulation des poids lourds du fait d'une déclivité moindre. « C'est une voie de substitution possible pour le trafic qui encombre aujourd'hui la vallée du Rhône. Nous savons qu'un contournement par Gap n'offrirait pas l'alternative nécessaire », souligne Michel Grégoire.

Le premier vice-président du conseil général de la Drôme prêche des convaincus. Alain Matheron, le conseiller général PS de Châtillon-en-Diois souhaiterait juste que la dénomination voie express soit substituée à celle d'autoroute. A cette réserve sémantique près, la délibération a été adoptée à l'unanimité. C'est

donc uni que le conseil général de la Drôme dit, dans le cadre du débat public, son « accord à une voie express à deux fois deux voies sécurisées reliant Grenoble à Sisteron, via Lus-la-Croix-Haute ». Et vice-versa.

C'est tout aussi uni qu'il a adopté les trois délibérations suivantes, présentées par Alain Maurice, vice-président chargé du social.

Le conseil général entend conserver ses compétences en matière de dépistage des cancers, de vaccination, de lutte contre la tuberculose, la lèpre et les maladies sexuellement transmissibles et signera à cet effet une convention avec l'Etat. « Ce sont des politiques qui marchent. Ce serait dommage que l'on s'en dessaisisse », plaide le président Didier Guillaume. La loi du 13 août 2004 « recentralise » en effet ces dispositifs au profit de l'Etat, à moins qu'une convention soit signée le 31 juillet 2005.

Etendant ses compétences en matière sociale, le conseil général s'apprête à signer avec l'Etat une autre convention portant sur la gestion des crédits attribués au Dispositif à la Vie autonome (DVA), qui permet le maintien à domicile des adultes handicapés. Ici, l'assemblée départementale anticipe sur les nouvelles responsabilités qui vont lui incomber dans le cadre de la deuxième loi de décentralisation. Mais elle entend les respecter pleinement, voire au-delà, en créant une Maison départementale pour les personnes « très handicapées » vivant à domicile.

Elle le confirme avec cette convention sur sa participation à la mise en uvre « à titre provisoire » de la prise en charge des personnes très lourdement handicapées. La seule délibération qui ait donné lieu à un échange acerbe entre Jean-Charles Faivre-Pierret, Alain Maurice et Didier Guillaume.

Le conseiller général d'opposition de Valence IV, après avoir précisé que

cette délibération constituait « pour les familles de handicapés une étape importante », a regretté l'absence de concertation avec les associations de handicapés et qu'il ne soit fait aucune mention à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances. « Grâce » à laquelle la Drôme perçoit 717 000 de crédits, qui permettront d'allouer à une vingtaine de personnes très lourdement handicapées une allocation mensuelle de 5 070 (67 ont été recensées). Mais d'où viennent ces 717 000 sinon de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), « créée cette année à l'initiative de notre majorité parlementaire UMP », a cru bon de rajouter Jean-Charles Faivre-Pierret, provoquant la colère du vice-président Alain Maurice et du président Didier Guillaume.

L'un et l'autre ont dégainé pour pointer sinon l'absence du moins le peu de présence du conseiller général de Valence IV aux commissions. « Vous êtes dans l'erreur quand vous dites qu'il n'y a pas eu concertation. Par ailleurs, la loi est belle mais les décrets d'application sont encore nombreux et on sait que des décrets peuvent entacher une loi ». - « Vous n'êtes pas le porte-parole de l'UMP », s'est ensuite emporté le président Didier Guillaume, refusant que Jean-Charles Faivre-Pierret reprenne une fois de plus la parole. Celui-ci est alors sorti. Aucun des membres de l'opposition départementale ne l'a ni retenu, ni suivi. Ce qui suggère l'isolement politique dans lequel le conseiller général de Valence IV est tenu.

Aider au maintien à domicile des adultes lourdement handicapés
00:00

3F7378105F20A901405F13B91901-35351829DD37C07953355842597

CACHERAT MARIE NOELLE